selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Diluant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

4CR Vertriebsgesellschaft mbH

Oberer Sommerfeldweg 2

94469 Deggendorf

Tel.: + 49 (0) 48 41-6650-15 *Fax*: + 49 (0) 48 41-6650-16

e-Mail: order@4cr.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49(0)700 24112112 (CRM)

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R20: Nocif par inhalation.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 8 Révision : 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

cyclohexanone

acétate de 2-butoxyéthyle

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne

pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 108-94-1	cyclohexanone	25-50%
EINECS: 203-631-1	▼ Xn R20	
	$\overline{RI}0$	
	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Acute Tox. 4, H332	
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	25-50%
EINECS: 203-603-9	R10	
Reg.nr.: 01-2119475791-29	♦ Flam. Liq. 3, H226	
CAS: 112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	≤10%
EINECS: 203-933-3	X Xn R20/21/22	
Reg.nr.: 01-2119475112-47	• Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 67-64-1	acétone	≤10%
EINECS: 200-662-2	★ Xi R36; → F R11	
Reg.nr.: 01-2119471330-49	$\overline{R66-67}$	
	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

, - E

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

Date d'impression: 10.12.2014

(suite de la page 3)

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

	posants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
108-9	94-1 cyclohexanone	
VME	Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm	
	Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm	
108-6	65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VME	Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm	
	Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
112-0	07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
VME	Valeur momentanée: 333 mg/m³, 50 ppm	
	Valeur à long terme: 66,5 mg/m³, 10 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
67-64	4-1 acétone	
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm	
	Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

(suite de la page 4)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Supérieure:

· Densité à 20 °C:

· Densité relative

l'eau:

· Densité de vapeur.

· Vitesse d'évaporation

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Solubilité dans/miscibilité avec

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés	physiques et chimiques
-----------------------	------------------------

· 9.1 Informations sur les propriétés ¡ · Indications générales	•
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	55 °C
· Point d'éclair	9 °C (DIN 53213)
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	280 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explovapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,3 Vol %

13,0 Vol % 233 hPa

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Pas ou peu miscible

0,935 g/cm³ (DIN 53217)

(suite page 6)

- F

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

(suite de la page 5)

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. **Cinématique à 20 °C:** 15 s (DIN 53211/4)

· Teneur en solvants:

 VOC (CE)
 100,00 %

 VOCV (CH)
 100,00 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
Г	108-94-1 cyclohexanone			
	Oral	LD50	1535 mg/kg (rat)	
	Dermique	LD50	948 mg/kg (lapin)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 7)

_ F

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

Date d'impression: 10.12.2014

(suite de la page 6)

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR	1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTUR Dispositions spéciales 640D
· IMDG, IATA	PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables.
· IMDG, IATA	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler: No EMS:	33 F-E,S-E

(suite page 8)

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.12.2014 Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

	(suite de la page 7
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ)	5L
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, Dispositions spéciales 640D, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	50-100

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

٠	Phi	ases	impo	ri	tant	es
---	-----	------	------	----	------	----

H225	Liquide	et vapeurs	très inflami	nables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

 ${\it RID: R\`eglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport des marchandises dangereuses par chemin de ferme le transport de la tra$

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

(suite page 9)

F

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 8 Révision: 10.12.2014

Nom du produit: 4CR 0515 2K-Löser

Date d'impression: 10.12.2014

(suite de la page 8)

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente